

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'ADMISSION
DU 15 SEPTEMBRE 2025
FORMATION C.A.F.E.R.U.I.S.

Après examen des résultats de l'entretien de la sélection et conformément, à l'article 2.2 de l'instruction N°DGS/SD4A/2023/154 du 1^{er} décembre 2023, fixant les modalités d'admission de la formation du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale

SONT DECLARES ADMIS pour **la rentrée 2025-2026 (1) :**

BARY Romane
DAVOUST Aurélien
MARTIN Laurie

- (1) *Sous réserve d'une prise en charge financière des droits d'inscription et frais de scolarité pour les deux ans de formation (soit 8 320 €) relevant :*
- *Du compte personnel de formation (CPF),*
 - *du plan de formation de l'établissement employeur,*
 - *d'un organisme financeur,*
 - *d'un autofinancement du stagiaire.*

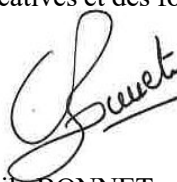
Fait à ISLE, le 15 septembre 2025

La Directrice Générale



Catherine LOUBRIAT

La Responsable du Pôle des formations
éducatives et des formations à l'encadrement,



Cécile BONNET

